



Bulletin d'information de la commune de Guignen

GUIGNEN MAG

> 012 > AVRIL 2023



> PRIX ZÉRO PHYTO 2023
LA COMMUNE RÉCOMPENSÉE

> VIE ASSOCIATIVE
DES GUIGNENNAIS MIS À L'HONNEUR

> C.C.A.S.
LA SOLIDARITÉ LOCALE EN ACTION



Le mot du maire	Page 1
Conseils municipaux	Page 2
Urbanisme	Page 6
Vœux	Page 7
Informations	Page 8
Économie	Page 11
Patrimoine	Page 12
Vie sociale	Page 14
Mémoire vive.....	Page 15
Petite enfance	Page 16
Écoles.....	Page 17
Collège	Page 20
Associations	Page 22

> État civil

Naissances : LE VOURCH Naïs 29/09/2022 – HOLLOCOU Laszlo 02/12/2022 – DIAZ Lylwenn 15/12/2022
ROUL Nino 05/01/2023 – DE MESQUITA Noam 27/01/2023 -

Décès : OLLIVIER Marie 22/12/2022 – GUÉRILLON Pierre 24/12/2022 – GUÉRILLON Marcel 25/01/2023
LAQUEILLE Nicolas 31/01/2023 – GUILLOUX Joseph 02/02/2023 – CHOUANNIÈRE Gérard 08/02/2023
MOISON Robert 13/02/2023 – RIGAUD Denise 22/02/2023

Directeur de la publication : Évelyne LEFEUVRE

Comité de rédaction : Commission communication du conseil municipal

Conception : Carole COURTIGNÉ et Lionel NIGEN

Crédits photos : associations, écoles et mairie de Guignen

Articles : Le contenu publié est sous la responsabilité de chaque association

Impression : Édicolor Bain de Bretagne.

Contact : mairie@guignen.fr - 02 99 92 20 63

Tirage : 2000 exemplaires

Distribution : La Poste

Date limite
de dépôt des articles
pour le prochain numéro :
Le 01 juin 2023



INCIVILITÉS ET CIVILITÉS

Chères Guignennaises, chers Guignennais,

Cette nouvelle année a été particulièrement marquée par la situation économique et sociale dans laquelle nous nous trouvons. Pour les habitant·es comme pour les collectivités, les difficultés se multiplient pour faire face à cette inflation inédite en matière d'énergie, de denrées alimentaires et de produits du quotidien.

Notre service public repose particulièrement sur l'engagement des femmes et des hommes, qui par leur travail, se mobilisent au quotidien, mais également chacun et chacune d'entre vous que ce soit à travers le respect, la considération, le civisme, la politesse ou la courtoisie.

Respecter l'autre, c'est simple comme bonjour, un petit mot qu'on a tendance à oublier. Respecter l'autre, c'est respecter le travail des employés communaux qui passent trop de temps à ramasser des bouteilles vides, des masques chirurgicaux et à réparer le mobilier urbain lâchement dégradé. Respecter l'autre, c'est aussi respecter notre cadre de vie : en jetant son mégot et son mouchoir dans la poubelle, en ramassant ce que son chien laisse sur le trottoir, en garant sa voiture aux seuls endroits prévus, en laissant dormir ses voisins, etc... Ces quelques efforts ne coûtent pas grand-chose et apportent tant.

J'invite chacun d'entre vous à suivre l'exemple de Pierre, qui a chacune de ses promenades à vélo, ramasse dans son panier, les bouteilles vides. Je le cite « La campagne est tellement belle que je trouve dommage de voir tous ces déchets ». Je vous rappelle que vous pouvez vous associer à nos actions citoyennes que nous organisons régulièrement sur la commune.

Pour ceux qui n'ont pas pu participer à la cérémonie des vœux, je vous rappelle que la cour administrative d'appel de NANTES a rendu son jugement dans le cadre de l'implantation du supermarché LECLERC. Les requêtes des parties adverses ont été rejetées et condamnées à nous verser une somme de 1 500 € ainsi que 1 500 € au porteur de projet. Nous avons par contre un délai de six mois, pour régulariser le vice tiré du défaut de saisine de l'autorité environnementale. Le dépôt du dossier est en cours et la commune est dans l'attente d'un nouveau positionnement du Conseil d'Etat qui décidera de l'admission ou du refus de l'admission du recours en cassation. La commune a de nouveau fait appel à un cabinet d'avocats pour défendre ses intérêts et réclamer le remboursement des sommes dépensées par la commune (plus de 50 000 €).

La commune s'est également manifestée dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de modification du SCOT qui concerne notamment une relocalisation d'une partie des surfaces de développement économique de la commune de Guichen vers le site de Valonia.

Je terminerai en remerciant l'association des camping-cars qui lors de son assemblée générale du 11 février a privilégié l'ensemble de ses achats dans nos commerces, soit pour l'organisation de leur journée sur la commune, une somme de 1 724 €, location de salle comprise.

Évelyne LEFEUVRE
Maire de Guignen

L'ESSENTIEL DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ISSU DES REUNIONS
DU 28 NOVEMBRE et 12 DECEMBRE 2022 - 30 JANVIER et 27 FEVRIER 2023

Les délibérations sont consultables sur www.guignen.fr

28.NOVEMBRE 2022

AMÉNAGEMENT URBAIN

Structure commerciale- Avis de la Commune sur le projet.

Le conseil a émis un avis favorable au dossier de demande de permis de construire modificatif relatif à l'implantation d'une structure commerciale de l'enseigne E. LECLERC sur la Commune. Le syndicat mixte du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine a souligné que le projet est compatible avec les orientations et dispositions du SCOT et qu'il s'inscrit dans la stratégie de développement commercial qui structure une offre diversifiée et équilibrée sur le territoire du Pays des Vallons de Vilaine.

Structure commerciale- Mise en place de la procédure dite PPVE

Le conseil a approuvé les modalités de la participation du public par voie électronique relative à la demande de permis de construire modificatif pour l'implantation d'une structure commerciale de l'enseigne E. LECLERC qui s'est déroulée du mercredi 28 décembre 2022 au vendredi 27 janvier 2023.

FINANCES LOCALES – MARCHÉS PUBLICS

VHBC – Investissement –Fonds de Concours de Lissage 2022

Le conseil accepte la somme de 55 523 € proposé par VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE au titre du Fonds de Concours 2022 pour l'affecter en totalité aux dépenses d'investissement de la construction du groupe scolaire, rue des Vergers.

Crise énergétique et évolution du coût des matières premières

Vœu à l'initiative de l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité d'Ille & Vilaine

Le conseil a soutenu les positions de l'Association des Maires de France qui propose par exemple de créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, de permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie ; de donner la possibilité de revenir aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.....

ACTION SOCIALE ENFANCE JEUNESSE

Convention Territoriale Globale CTG avec la CAF

Le conseil a autorisé la signature de la Convention Territoriale Globale conclue entre la CAF et VHBC en vue du financement des postes de chargé de mission envisagés pour assurer la coordination et l'animation des projets développés en matière d'action sociale sur le territoire en partageant un plan d'action commun et coconstruit en matière de petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social...

ENVIRONNEMENT

Charte d'entretien des espaces des collectivités

Le conseil adopte la charte d'entretien des espaces verts émise par le Grand bassin de l'Oust en s'engageant à n'utiliser aucun produit pharmaceutique, ni aucun produit biocide anti-mousse sur l'intégralité des espaces verts communaux.

12 DÉCEMBRE 2022

FINANCES LOCALES – MARCHÉS PUBLICS

VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE - COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le conseil a validé le retour de la compétence Cyber Base à La Chapelle-Bouëxic et le maintien de la compétence animation touristique pour la communauté de communes.

TARIFICATIONS A PARTIR DU 1ER JANVIER 2023

Le conseil a modifié les tarifs au 1er janvier 2023 afin de tenir compte de l'utilisation ou non de l'électricité par les commerçants en place sur le marché hebdomadaire.

TARIFS ACTUELS			TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2023		
DE PASSAGE	Forfait/jour de marché	6 €	Forfait/jour de marché	AVEC Électricité	6 €
				SANS Électricité	3 €
ABONNEMENT	Forfait Trimestriel	65 €	Forfait Trimestriel	AVEC Électricité	65 €
				SANS Électricité	32.50 €
	Forfait Annuel 3 premiers mois gratuits si abonnement annuel	180 €	Forfait Annuel 3 premiers mois gratuits si abonnement annuel	AVEC Électricité	180 €
				SANS Électricité	90 €

ENFANCE

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE SUR 4 JOURS – ANNÉES SCOLAIRES 2023/2024 À 2025/2026

Le conseil a décidé de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernée en sollicitant le maintien de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, à raison de 8 demi-journées dont 4 matinées, soit un enseignement les lundi mardi, jeudi vendredi.

ENVIRONNEMENT

SMICTOM - RAPPORT ANNUEL 2021

Le conseil prend acte du rapport annuel d'activité 2021 du SYNDICAT MIXTE de COLLECTES et de TRAITEMENTS des ORDURES MENAGÈRES du pays des Vallons de Vilaine, à savoir le SMICTOM.

30 JANVIER 2022

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Démission d'un conseiller Municipal

Le conseil a pris acte de la démission de M Didier BARBIER de ses fonctions de conseiller municipal ainsi que de la nouvelle composition du conseil municipal, à savoir 23 élus.

AMÉNAGEMENT URBAIN

Carrières Les Rochettes – demande du groupe Pigeon de modification des conditions de remise en état

Le conseil a donné un avis défavorable sur la demande de modification des conditions de remise en état de la carrière des Rochettes et souligne :

1° Que le groupe PIGEON ne répond pas à ses obligations et trouve avec cette étude, un moyen de s'extraitre de ses obligations.

2° Le site avec une remise en état offrait des possibilités en termes d'installation de réseaux photovoltaïques dans le cadre de la mise en place du Plan Climat Air Energie sur le territoire. (PCAET).

3° L'arrêté préfectoral prévoyait des contrôles de ses services réguliers pour constater que la remise en l'état de la carrière était bien effective, ce qui n'a pas été le cas.

FINANCES LOCALES – MARCHÉS PUBLICS

Débat orientations Budgétaires 2023

Le conseil a pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire obligatoire dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Le vote du budget sera proposé au conseil du mardi 28 mars 2023. A partir des orientations ainsi arrêtées, la municipalité peut ensuite préparer le document budgétaire pour l'exercice à venir sans être toutefois tenue par les orientations délibérées.

Amendes de Police – dotation 2022-programme 2023

Le conseil a sollicité l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les aménagements Rue Jean-Saint-Amadour, Marguerite d'Elbiest, Rue Gimbert, Rue basse, Rue des Forgets et Rue du verger.

Salle de la prairie - chauffage à économie d'énergie - demande de subvention DETR-DSIL

Le conseil a approuvé la réalisation du projet de rénovation du système de chauffage estimé sommairement à 97 218 € HT et solliciter les subventions État au titre de la DETR ou de la DSIL et Co-financeurs.

Assainissement – tarification 2023 :

Le conseil a fixé à 150 €, le contrôle de conformité des installations d'assainissement via un contrat avec une société extérieure.

Emprunts – Avenants – passage à taux fixe

Le conseil a sollicité le crédit agricole pour l'édition d'avenant a 2 prêts pour un passage à taux fixe au 1^{er} mars 2023.

ENFANCE JEUNESSE

Accueil de Loisirs – Familles Rurales - Participation financière - Solde participation 2021 et acompte 2023

Le conseil compte tenu des discussions en cours avec Familles Rurales sur le projet pédagogique et la tarification applicable aux familles, de reporter l'approbation du budget prévisionnel 2023 et d'autoriser le versement du solde 2021 suite à la validation du compte de résultat 2021, à savoir 8 210.56 € ainsi que le versement d'un premier acompte de 40 000 € au titre de l'année 2023, le 1^{er} février 2023.

SOLIDARITÉ

Ouverture du restaurant Municipal aux personnes de la commune isolées

Le conseil a décidé l'ouverture du restaurant municipal aux habitants sur la commune en situation d'isolement social ou familial selon les conditions précisées ci-dessous :

- Inscriptions réservées aux habitants sur la commune en situation d'isolement social ou familial, sans limite d'âge, l'objectif étant de lutter contre l'isolement
- Fréquence d'un mercredi par mois hors vacances scolaires
- Tarif sera le tarif « adulte » du restaurant municipal (6.33 € au 1^{er} janvier 2023)
- Inscriptions limitées à 8 personnes
- Inscriptions à donner en mairie jusqu'à 8 jours avant la date
- Les repas se feront à table avec les enfants.

RESSOURCES HUMAINES

Coût horaire pour la main d'œuvre communale

Le conseil a fixé à 30,06 € à compter du 01/01/2023, le coût horaire de la main d'œuvre communale pour les travaux en régie.

CULTURE

Convention de partenariat avec la médiathèque

Le conseil approuve la signature de conventions de partenariat avec la Micro-crèche « L'Île Aux Canailles », le RIPAME pour encadrer les accueils d'enfants à la Médiathèque dans le cadre de séances de lectures, d'éveil musical ou des matinées d'éveil, mais également avec Musicole l'école de musique de Vallons de Haute Bretagne Communauté dans le cadre du Plan Musiques en Ille-et-Vilaine ou bien l'association ELECTRONIK pour une animation, le jeudi 16 février 2023 ou bien l'Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve de Bain de Bretagne pour une présentation du prix « facile à Lire ».

27 FÉVRIER 2022

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Jurés d'Assises d'Ille et vilaine pour l'année 2024- Etablissement de la liste préparatoire

Le conseil a procédé au tirage au sort de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours des assises de l'année 2023.

AMÉNAGEMENT URBAIN

La Roche Blanche - parcelle XR66p acquisition auprès du Département

Le conseil a approuvé l'acquisition auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine de la parcelle XR66p d'une superficie de 30 823 m² au prix de 9 246,90 € inférieur à l'estimation faite par France Domaine, soit 37 604,06 €, l'étude de sol étant à la charge de la commune mais financée par le Département.

Le Val – rétablissement voirie parcelles YX69p et YX110p

Le conseil a approuvé l'acquisition d'une partie des parcelles YX69p et YX110p sise 18 Le Val à Guignen à l'euro symbolique, qui se trouve devant une propriété privée. Le Bornage a déjà été réalisé par le vendeur.

Incorporation du bien sans maître dans le domaine communal – XA 92 la Janais

Le conseil a décidé de s'approprier un bien à la Janais en application des dispositions de l'article 713 du code civil et de l'article L 1123-3 (al. 4) du CG3P.

ENVIRONNEMENT

SDE - Modification des statuts

Le conseil a approuvé la modification des statuts du SDE35 qui a décidé de créer en 2023, un nouveau service d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics. L'objectif du SDE35 est de permettre à la collectivité propriétaire de dégager des capacités de remboursement par les économies de fluides réalisées.

ÉQUIPEMENT

Mise en place de Jardins Communaux

Le conseil approuve un projet d'implantation d'un jardin communal, dans une démarche d'écocitoyenneté et de respect de l'environnement. L'animation collective (plantation, fêtes, événements culturels etc.) permettra de favoriser le développement de liens sociaux, par la découverte et la sensibilisation au jardinage par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives.

Budget Participatif départemental – City stade

Le conseil a apporté son soutien au projet de city stade déposé dans le cadre du budget participatif mis en place par le Département d'Ille-et-Vilaine sous réserve qu'il réponde aux critères du règlement en s'engageant à financer le projet par la mise à disposition d'un terrain pour l'installation et l'aménagement du city stade, ce qui contribuera ainsi largement à 20 % de participation communale demandé par le Département dans le cadre du règlement.

FINANCES LOCALES – MARCHÉS PUBLICS

Fiscalité : vote des taux communaux 2023

Compte tenu de la revalorisation des bases de 7,1 % décidé par le gouvernement dans le cadre la Loi de finances 2023, et afin de ne pas impacter les contribuables plus lourdement, le conseil a décidé de limiter la hausse à 0.70 % pour 2023, soit les taux suivants :

Taxe Foncière Propriétés Bâties TFPB :	42.24. %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties TFPNB :	62.60 %
Taxe d'Habitation TH	17.60 %

RESSOURCES HUMAINES

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – habilitation au CDG35.

Le conseil a décidé d'habiliter le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à souscrire pour le compte de la commune des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

02/12/2022	BOUGEARD David et GATEPAILLE Hélène	8 La Menais	Création ouverture et modification toiture
07/12/2022	ALLAIN Daniel et Marie-Thérèse	7 Rue du Cormier	Pose fenêtre de toit et changement menuiserie
07/12/2022	GALLIOT David	14 Rue de Goélands	Pose d'un portail
07/12/2022	GUILLOUX Joseph	49 La Boblinais	Clôture
07/12/2022	COURTEL Alban	10 Rue de la Mairie	Remplacement fenêtre
05/01/2023	TARDIF Nicole	2 Rue des Prunus	Changement menuiserie
05/01/2023	BRUGIERE FONTEVILLE Nadège	66 Rue Gicquel	Clôture
10/01/2022	BOUGEARD David	59 Rue du Cormier	Division de parcelle
25/01/2023	EDF ENR (AZAIS Bruno)	14 Bis Rue du Cormier	Panneaux photovoltaïques
25/01/2023	FONTAINE Ronan et VISSEICHE Sandra	24 La Prétendais	Création d'une fenêtre
25/01/2023	JEAN BAPTISTE SIMONNE Claudine	6 Rue du Cep	Pergola
01/02/2023	GUIGNETTE Olivier	48 Le Vaurouault	Abri de jardin
03/02/2023	BOYET Ronan et Sophie	60 Rue du Cormier	Piscine
03/02/2023	COLLOT Laurent	Rue Gimbert	Changement destination école en logements locatifs
09/02/2023	HUET Cyril	15 Rue de Lassy	Changement des ouvertures
21/02/2023	SCI 3 A	36 La Cucuère	Rénovation habitation
21/02/2023	FALANGA Cyril	57 Rue du Cormier	Modification et création fenêtres de toit
21/02/2023	GAEC SOANDE	La Fonchais	Panneaux photovoltaïques
21/02/2023	BOUGEARD David et GATEPAILLE Hélène	59 Rue du Cormier	Création fenêtres de toit
21/02/2023	SOUAILLE Ingrid	1 Impasse Romarin	Clôture

PERMIS DE CONSTRUIRE

18/11/2022	PRIOUL Josic et GEFFRAUD Françoise	4-6 Les Rosas	Rénovation et extension bâtiment
22/11/2022	LE LIEVRE DE LA MORINIERE Louis	Domaine du Bois Réan	Création d'un garage et extension habitation
23/11/2022	BOUGEARD Corinne et LEFEUVRE Arnaud	28 Bis La Prairie	Extension habitation
05/12/2022	LEGENDRE David	La Houppiais	Aménagement maison en 2 logements
09/12/2022	GAEC DU CANUT	La Cucuère	Construction stabulation, aire de raclage, hangar stockage et panneaux photovoltaïques
15/12/2022	RICHEUX Laurent	12 La Roche Blanche	Extension
16/12/2022	GACITUA SANTIBANEZ Diego	99 Rue du Cormier	Maison individuelle
04/01/2023	SCI EGR - ROUSSIN EVIN Laurence	Rue de la Chataigneraie	Bâtiment industriel
10/01/2023	DAVY Nicolas	Lot. les Rosas Lot 28	Maison individuelle
23/01/2023	ROGER Stéphane et Christine	2 La Prétendais	Extension habitation
27/01/2023	HARDY MARQUER Jean-Baptiste et PIEDERRIERE Marie	Zac de la Vigne Lot 24	Maison individuelle
10/02/2023	EARL GAUTIER FONTAINE	La Foie	Extension stabulation bovine et construction fosse



Charpente - Menuiseries - Placo
Aménagement de combles - Rénovation

02 99 92 22 22

PA les Bignons • GUIGNEN
www.bernardfromentoux.fr



CHAUFFAGE/PLOMBERIE

RENOVATION CHAUFFAGE - CHANGEMENT ENERGIE - PLOMBERIE - SANITAIRE - DEPANNAGE (viessmann, froling, okofen, vaillant)

T.C.S.P CHAUFFAGE

07.88.33.95.69

guignen 35580

tcspechauffage76@orange.fr

devis gratuit

CÉRÉMONIE DES VŒUX



La traditionnelle cérémonie des vœux du maire a fait son retour après deux éditions annulées à cause de la pandémie. Elle a eu lieu le samedi 7 janvier 2023. Ce premier rendez-vous de l'année est l'occasion pour les Guignenais de venir à la rencontre des élus de la commune. Après avoir souhaité ses meilleurs vœux à l'assistance, Mme le Maire, Évelyne Lefeuvre, a précisé que 2023 serait celle du lien. Les adjoints au Maire ont aussi pris la parole afin de présenter un rapide bilan de leurs actions menées depuis le début de ce mandat. La cérémonie s'est conclue avec le verre de l'amitié.

DES GUIGNENAIS MIS À L'HONNEUR

Cette cérémonie a également été l'occasion de remercier trois présidents d'associations qui ont quitté leur fonction après plusieurs années d'engagement. Il s'agit de :

- **Vincent Ducloyer**, association Les Bons Pieds,
- **Jean-François Mahé**, USG Football,
- **Michel Besnier** UNC.

Mme le maire a salué leur engagement et leur investissement. Elle a tenu à leur exprimer publiquement sa profonde reconnaissance et sa gratitude.

A cette occasion ils se sont vu remettre la médaille de la ville.



NOUVEAUX HABITANTS

La commune se développe et la cérémonie des vœux est aussi l'occasion d'accueillir de nouveau Guignenais, bienvenus à eux !



BRUIT ET RESPECT DE LA TRANQUILITÉ D'AUTRUI

La circulaire préfectorale préconise que l'utilisation d'engins bruyants de jardinage ou de bricolage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... est autorisée dans les plages horaires suivantes :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Samedis : 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h



COLLECTE DES DÉCHETS



Afin que l'environnement de tous soit préservé, il convient de rappeler quelques règles d'usage :

Les points d'apports volontaires sont réservés uniquement aux papiers et aux verres.

- les grands cartons sont à déposer en déchèterie.

- lors de vos dépôts de verre, pensez à retirer les capsules et bouchons et les ramener chez vous pour trier.

Un doute ? Une question sur le geste de tri ?

<https://www.smictom-paysdevilaine.fr/>

Il est rappelé à nos concitoyens que tout dépôt sauvage, abandon de déchets, mégots et déjections canines sont prohibés sur l'espace public.

Ces actes d'incivilités sont **passibles d'amendes allant de 135 € à 1500 €.**

L'espace public est un bien commun dont chacun est responsable.

DÉSHERBEUR THERMIQUE

Vous l'avez certainement aperçu dans les rues de Guignen. Une convention d'achat mutualisé d'un désherbeur thermique, a été établie avec la commune de Goven.

Il permet **d'éliminer les plantes nuisibles de manière naturelle sans produits chimiques**, son utilisation n'est pas dangereuse pour la santé et est respectueuse de l'environnement.



HOTEL À INSECTE



Dans le cadre du réaménagement des parterres de la mairie, **les services techniques ont installé un hôtel à insectes**, afin de faciliter la biodiversité. Le but de l'hôtel est de favoriser l'installation d'insectes « auxiliaires » tel que les coccinelles, les papillons, les abeilles, les perce-oreilles, les chrysopes, les carabes...

En automne et en hiver, la fonction première d'un hôtel à insectes est d'aider les insectes à mieux survivre et leur permettre ainsi d'agir quand le soleil réapparaît.

Au printemps et en été, l'hôtel va permettre aux insectes de pondre leurs larves (notamment pour les abeilles).

PRIX PHYTO 2023

Après une réduction et un arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les lieux publics de la commune, la commune a reçu un prix par la Région Bretagne. Ces efforts ont été récompensés par le prix 2023 Zéro Phyto, qui félicite la commune pour avoir « développé des techniques alternatives au désherbage chimique pour offrir une meilleure qualité de vie ».

Mme Évelyne Lefeuvre, Maire et Monsieur Samuel Beaujouan, directeur des services techniques se sont rendus à Rennes le jeudi 26 janvier 2023 pour recevoir ce prix.



PROJET LGV : Les élus de Guignen se mobilisent.



Le vendredi 10 mars 2023, un appel à mobilisation lancé par le VHBC a réuni près de 200 personnes et une quinzaine de tracteurs sur le parvis de la gare SNCF. Élus, agriculteurs et citoyens ont manifesté pour réclamer l'abandon du projet de création d'une nouvelle ligne à grande vitesse entre Rennes et Redon.

Les informations détaillées sont disponibles sur :

www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr/actualites/lnobpl/

Vous avez la possibilité de signer la pétition sur www.mesopinions.com

FÊTE DE LA MUSIQUE - 17 JUIN 2023

La fête de la musique fait son grand retour le samedi 17 juin 2023 dans le centre bourg à partir de 18h30.

L'occasion de venir profiter de la musique en famille ou entre amis. A cette occasion le centre-ville sera fermé à la circulation. Vous y trouverez de la chorale, de la percussion, une fanfare, des animations avec un karaoké, de la danse en ligne et différents groupes de musique. Restauration sur place, galette saucisse frites et buvettes.



f

- NIAM WOK -
saveurs asiatiques

07 - 81 - 49 - 37 - 73

Woks - Nouilles sautées - Nems - Samoussas
À Guignen le Vendredi soir (Près de l'église)

Artisan paysagiste

Créations paysagères
Garden Staging
Clôtures
Dallage
Pavage
Terrasses

Cyril Guégan
Artisan Paysagiste

☎ 06.59.75.74.08
✉ contact@cyrilguegan-artisanpaysagiste.fr
🌐 cyrilguegan-artisanpaysagiste.fr

BUDGET PARTICIPATIF DÉPARTEMENTAL

Un budget participatif de 2 000 000 € est mis en place pour la première fois par le département d'Ille-et-Vilaine. Ce budget est réparti également entre 6 zones géographiques dont 333 000 € pour Redon Vallons dont Guignen fait partie.

En cas de réalisation d'un projet sur une parcelle communale, la mairie participera au projet par la valorisation du terrain mis à disposition, soit environ 20% de l'apport selon le règlement du budget participatif.

La phase de dépôt des projets est actuellement terminée et les analyses par les services du département sont en cours.

Les votes auront lieu du 1er au 30 juin 2023.

Vous pouvez d'ores et déjà consulter les projets potentiellement retenus sur : <https://jeparticipe.ille-et-vilaine.fr>



Des Guignenaises et guignennais ont déposé des projets alors soyez prêts à les soutenir !



ARGENT DE POCHE

L'opération « Argent de poche » permet aux jeunes mineurs de 16 et 17 ans d'acquies une première expérience professionnelle.

En échange de travaux d'intérêt collectif dans la commune, ils sont rémunérés sur la base du Smic horaire pour effectuer une mission de 12 heures.

Ils sont employés comme vacataires et deviennent agents communaux le temps des missions.

Les inscriptions sont à faire directement auprès de la mairie.



ALAMIA

Suite à sa formation avec l'organisme 1001 Détentes certifié Qualiopi, **Laëtitia Manceau** pratique les massages bien être non thérapeutiques.

Elle a créé son entreprise en Novembre 2022 et propose une diversité de massages afin de "toucher" un large public et intervient au domicile des particuliers, en entreprise et en Ehpad.

Sur rendez-vous par téléphone ou par mail.

Du jeudi après-midi au vendredi (le week-end sur demande) - 06 24 50 34 68 - alamia.mbe@gmx.fr
Facebook : Alamia Massages Bien Être

MAISON DU PAIN

Brahim et Marwa Salki, ont ouvert leur boulangerie pâtisserie depuis le mois décembre à la place de la Baguette Magique. Arrivé de la région Parisienne, Brahim est spécialisé dans les pâtes serrées.

Vous trouverez en plus des pâtisseries traditionnelles, différentes spécialités orientales et pains au froment, de campagne, de seigle, ainsi que des pains de semoule.

16 rue des Forgets - 09 73 12 86 32

Ouvert du mardi au dimanche, de 6h30 à 20h, sans interruption.



BORSA FOOD

Fort de plusieurs années d'expériences dans la restauration, **Ugur Cagrici** a ouvert le Borsa Food à la place du Borsa Pizza. Originaire d'Istanbul la spécialité du restaurant est le kebab. Vous trouverez également des Pizzas, des Burgers, des Paninis et des Tacos.

Différentes formules vous sont proposées dont un menu enfant avec une surprise comprise. Tél. : 02 99 92 01 61.

Ouvert du mardi au samedi de 11h30 à 14h et de 18h à 22h.

Le dimanche de 18h à 22h. Fermé le lundi.



06 88 68 43 61

NAILSTYS
BIEN-ÊTRE AU MASCULIN

Salon d'esthétique et bien-être
pour hommes

RDV uniquement par téléphone
lundi de 9h à 19h
Mardi au vendredi de 8h30 à 19h
Samedi de 9h à 12h

 Nailstys AU Masculin





Christine Boulière

Prothésiste ongulaire diplômée

Pose de vernis permanent ou semi-permanent,
Pose de gel,
Rallonge, réparation...

Du lun. au ven. de 9h à 19h,
le sam. 9h-20h

13 imp. Julienne le Vieil - Guignen
<https://cnail-studio.business.site/>

OFFRE DE LANCEMENT
-5 € de remise sur présentation de cette publicité

C'Nail Studio

06 47 86 58 06



UN MATIN, PAR LES CHEMINS DE GUIGNEN

Les chemins, grossièrement empierrés, parfois creux de plus de deux mètres, exclusivement voués à la locomotion pédestre et à la traction animale (chevaux, bœufs, mulets), existaient de longue date, dans certains cas, depuis la lointaine Préhistoire. — Soulignons que nombre d'entre eux furent supprimés, ou profondément modifiés, en 1979, au moment du remembrement des terres agricoles. Or, comme ils étaient essentiels aux Guignenais dans leur vie quotidienne (échanges, déplacements, activités — agricoles à 90 %), on y rencontrait évidemment pas mal de monde.

Ainsi, au hasard, pouvait-on parfois croiser un colporteur, lourdement chargé avec sa besace sur le dos. Marchand ambulant parcourant la contrée à pied, il proposait la diversité de ses articles, de village en village et de ferme en ferme. Colifichets pour les jeunes filles, babioles colorées pour les enfants, coutellerie pour les hommes, mercerie pour les femmes, livres pieux et almanachs pour tout le monde. Et, lorsqu'il arrivait non loin d'un village ou d'une ferme isolée, il s'annonçait par une formule plaisante qui le distinguerait à coup sûr de ses confrères, telle que :

*« Holà, holà ! C'est la boutique à Lambert,
Avec du beau, du bon et du pas cher ! »*

La visite de ce personnage haut en couleurs était appréciée, non seulement en raison des trésors qu'il proposait, mais encore par les informations qu'il ne se faisait pas prier pour débiter. De fait, passant dans toutes les fermes, il était au courant de beaucoup de choses : projets d'unions, parcelle à vendre, naissance prochaine, filles à marier etc. Et, il avait une parole aimable pour chacun. Aussi, quand c'était le soir, les gens refusaient rarement de l'héberger pour la nuit, dans l'étable. Il aurait là le bénéfice d'un bon lit de paille. Mais, pour raison de sécurité, le patron exigeait qu'il lui remette ses allumettes, car il redoutait toujours les incendies.

Bien différents des pas exemplairement réguliers du colporteur étaient ceux des enfants qui, riant, courant, sautant, se dirigeaient bruyamment vers l'école. Ou plutôt vers *les* écoles, car publiques ou privées, pour les garçons ou pour les filles, elles étaient quatre à Guignen. Or, les écoliers les plus éloignés du bourg pouvaient avoir jusqu'à sept kilomètres à parcourir le matin et le soir. Aussi se regroupaient-ils souvent pour faire ensemble le chemin, qui paraissait ainsi moins long. Les filles en jupes et les gars en *courtes hanes* (culottes courtes), étaient tous chaussés de *choques*.

Et, si une ondée survenait, ils sortaient un sac à grain dont ils se couvraient la tête et les épaules. Dans leur panier, ils avaient leur repas du midi, qu'ils mangeraient dans la cour de récréation : un tour de pain et un morceau de lard, auxquels s'ajoutait une chopine de cidre — Oui, autres temps, autres mœurs. Et puis, le soir, au retour, ils chipaient une pomme dans un verger ; elle leur servait de goûter. Mais, ils ne devaient pas perdre de temps, car leur journée n'était pas terminée : les parents comptaient sur eux afin de mener les vaches en champs, pour la deuxième fois de la journée.

Plus discret, par nature et par art, était le garde champêtre, fonctionnaire communal assermenté. Nommé par le maire avec l'agrément du préfet, il était chargé de prévenir et de constater les délits et dégâts commis dans les propriétés rurales. Il devait ainsi veiller à la préservation des récoltes, donner la chasse aux vagabonds, concourir au maintien de la tranquillité publique en veillant à l'application des règlements et arrêtés de police municipale. Coiffé de son képi et revêtu de sa plaque, symboles de son indiscutable autorité, il recherchait les contraventions, repérant le gui parasite, dans les arbres, et les *chats* (chardons) illicites, dans les prés. Il pouvait aussi intervenir à la demande des administrés eux-mêmes, tenant à faire constater un droit de passage bafoué, ou un litige concernant des voisins avec qui ils étaient brouillés, parfois depuis plusieurs générations, ignorant jusqu'au motif originel de la querelle.

Et, voici maintenant le recteur. En effet, l'état d'un malade étant devenu désespéré, la famille voyant que ses derniers moments étaient arrivés, était allé chercher le prêtre, afin qu'il lui *« porte le bon Dieu »*, c'est-à-dire le confesse et lui administre l'extrême onction. Lors, de jour comme de nuit, le recteur, ou à défaut l'un de ses vicaires, arrivait au plus vite. Ayant revêtu son surplis blanc, c'est lui qui portait le saint viatique dans la custode, boîte servant à renfermer les hosties durant le trajet. Un choriste l'éclairait au besoin avec un fanal et agitait incessamment une clochette, en redoublant d'ardeur à l'approche des habitations. Les gens rencontrés se signaient avec respect sur leur passage. À l'arrivée du prêtre, le malade, s'il n'avait pas encore conscience de la gravité de son état, en était de la sorte brutalement informée.



Certes, plus joyeux, assurément, était le cortège qui, accompagnait les fiancés, se dirigeant à pied vers le bourg pour s'y unir devant Dieu et devant les hommes. À cette époque, c'était souvent un mardi. On était parti du domicile de la future, dans une pétarade de coups de fusils, et celle-ci se répéterait à maintes reprises au cours du trajet, signalant l'événement dans les villages traversés. Le groupe qui s'étirait, était souvent précédé d'un violoneux raclant son instrument avec entrain. Venaient ensuite les fiancés et leurs parents, escortés des garçons et demoiselles d'honneur, puis c'étaient les parrains et marraines, la famille et tous les amis. Certains, qui n'appartenaient pourtant à aucune de ces catégories, mais étaient bien connus pour leurs réparties, leur gouaille, leurs idées burlesques, avaient été invités pour mettre la compagnie de belle humeur. On les appelait les *plaisants de noces*. Et, tout ce monde-là avançait d'un bon pas. Car, compte tenue de l'étendue de la commune, le trajet du cortège vers la mairie et l'église, qui devait d'ailleurs constituer le seul voyage de noce du couple, pouvait occuper une bonne partie de la matinée. Aussi, lorsqu'ils pouvaient, enfin, s'agenouiller dans l'église, ils étaient tous sur les rotules, à plus d'un titre.

Et puis, on rencontrait quelquefois des vaches. Oui ! Et, menés par des enfants, c'étaient toujours des petits troupeaux de trois ou quatre bêtes de races bretonne pie-noir ou normande, mais, plus souvent encore, de race indéterminée issue de croisements répétés. Elles avaient chacune un nom, portaient alors toutes leurs cornes, et pas de boucles d'oreilles. Les enfants les menaient en champ, dans des petites prairies que leur avaient désignées leurs parents. Et là, ils les gardaient, car il n'y avait pas de fil de fer barbelé (1900), ni de clôture électrique (1960). Or, elles avaient vite fait de faire des bêtises, surtout les pie-noir qui étaient petites. On disait d'ailleurs plaisamment que là où leur tête passait, le reste n'avait pas de mal à suivre. Ajoutons que, d'autres fois, quand la famille ne possédait pas assez de pâtures, les enfants se contentaient de faire paître leurs bêtes sur les bords des chemins.

On pouvait, tout autant, croiser un cultivateur qui, dans sa charrette tirée par une jument, se rendait, au pas, vers le bourg pour ses affaires. C'était notamment le mercredi, où autour de l'église et sous la halle, qui s'élevait au bas de la rue des Dames, se tenait naguère un important marché. Il y emportait sa production qu'il comptait vendre au meilleur prix : veaux, porcs, beurre, œufs. Or, il faut dire que ce fermier rencontrait là des amis avec lesquels il allait volontiers boire une bolée dans l'un des quelque trente-deux cafés émaillant le

bourg (!). Mais, signalons aussi que, les amis ayant succédé aux amis et les bolées aux bolées, il pouvait arriver que des *plaous* compatissants aient à le hisser dans sa charrette, où aussitôt il s'endormait comme un bébé. Quelqu'un donnait alors une petite tape sur la croupe de la jument, et hop ! comprenant bien qu'elle avait désormais charge d'âme, la bête assurait de mémoire le rapatriement sanitaire du patron vers la maison.



Un chemin creux à la Cheurtière (état actuel)

Oui, décidément, on pouvait rencontrer beaucoup de gens sur ces chemins. Et, au nombre de ceux-ci, figuraient évidemment les deux facteurs se partageant la distribution du courrier sur le vaste territoire de Guignen. Comme ils effectuaient les tournées à pied, tous les jours de la semaine (y compris le dimanche), on les appelait *piétons*. Ils étaient vêtus d'un uniforme composé d'une ample blouse, d'un pantalon et de guêtres en drap gris fer, l'hiver, ou de toile bleue, à la belle saison. De même, leur casquette haute, dite *à la russe*, avec un passepoil rouge, était-elle avantageusement remplacée, l'été venu, par un chapeau de paille. Mais, avant toute chose, le facteur devait arborer la plaque métallique de l'Administration signalant à tout venant qu'il était en service. Il distribuait avec ponctualité lettres, journaux, petits paquets. Il faut d'ailleurs souligner que, jusqu'aux débuts du Second Empire, toutes les marchandises expédiées furent accompagnées d'un bordereau comportant la mention rassurante « *À la garde de Dieu* ». Or, cette haute protection n'allégeait pas la responsabilité du piéton, qui était assermenté et pouvait toujours s'exposer à une... mise à pied.

Jean-Pierre VACHE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MET EN ŒUVRE LA POLITIQUE SOCIALE DE LA COMMUNE.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), présidé de plein droit par Madame le Maire et dirigé par un Conseil d'Administration composé d'élus municipaux et de représentants des associations, est l'institution de l'action sociale locale. Il est clairement identifié par la population comme lieu où s'adresser pour obtenir une aide, être orienté vers d'autres organismes sociaux (Département, CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), mais est également un véritable observatoire social sur les conditions de vie des habitants de la commune. Il se retrouve au cœur de multiples dispositifs concernant le logement, de la lutte contre l'exclusion, la pauvreté. Ses actions de proximité sont directement orientées vers les publics fragiles ou défavorisés : aide et accompagnement des personnes âgées, aide aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions...

Le C.C.A.S. communal organise chaque année, le traditionnel repas des personnes âgées, mais également l'organisation de la distribution des colis de Noël et du repas annuel à destination des personnes âgées. Il développe également des actions culturelles comme le portage de livres à domicile, ou la lecture à la médiathèque pour une soirée contée, les actions visant à développer le lien intergénérationnel comme la mise en place de repas intergénérationnels ou des animations intergénérationnelles avec l'accueil de loisirs notamment afin de rompre l'isolement



Pour toute information, n'hésitez pas à prendre contact auprès de l'agent en charge du CCAS.

POUR UNE ACTION SOCIALE LOCALE ET PÉRENNE

Un CCAS peut recevoir des dons de particuliers, en contrepartie de quoi le donateur peut bénéficier des déductions fiscales prévues par la loi. **LE DON D'UN PARTICULIER AU CCAS OUVRE DROIT À UNE RÉDUCTION D'IMPÔT DE 66 % DE SON MONTANT DANS UNE LIMITE GLOBALE DE 20 % DU REVENU IMPOSABLE.**

Pour les entreprises ; conformément au code des impôts (article 238 bis), les dons en espèces ou en nature, sont déductibles des impôts sur les bénéfices des entreprises (mécénat social), à hauteur de 60 % du montant des versements.

Pour faire un don, complétez le formulaire en le téléchargeant en ligne. Le montant de votre don doit être réglé par chèque à l'ordre du Trésor public, il est à adresser par voie postale à CCAS de Guignen, 4, rue de la mairie GUIGNEN.

**Renseignements et contact : CCAS de GUIGNEN - Hôtel de ville 4, place de la mairie 35580 GUIGNEN
02 99 92 20 63 - mairie@guignen.fr**

OUVERTURE DU RESTAURANT MUNICIPAL AUX PERSONNES ISOLÉES DE LA COMMUNE

La commission affaires sociales et le CCAS de Guignen proposent d'ouvrir le restaurant municipal aux personnes âgées seules et vivant sur la commune.

Le but est de créer du lien social et intergénérationnel pour lutter contre la solitude à laquelle peuvent être confrontées les personnes âgées de Guignen. Cette ouverture qui pour être réalisable, est conditionnée à la disponibilité des bénévoles du CCAS, afin d'accompagner sur le temps du repas et d'assurer les déplacements en cas de nécessité. **Cette action pourrait ensuite s'effectuer à raison d'un mercredi par mois hors vacances scolaires, pour 8 personnes inscrites au préalable en mairie.**

Le premier repas intergénérationnel s'est déroulé le 5 avril 2023.



Il y a 610 ans : Jusqu'au XV^e siècle, dans certains couvents, on utilise une bougie en guise de réveille-matin. Un fil est tendu entre un poids et la base d'une chandelle, dont la taille dépend de l'heure souhaitée pour le réveil. Quand celle-ci finit de se consumer, elle brûle la ficelle et la charge tombe dans une coupe en métal, réveillant le moine chargé de sonner les offices.

550 ans : « A.E.I.O.U. » Ces voyelles constituent le monogramme donné par l'empereur Frédéric III (1415-1493) à la famille de Habsbourg. C'est l'abréviation de « *Austriae est imperare orbi universo* » c'est-à-dire « *Il appartient à l'Autriche de gouverner le monde* ». En toute modestie.

450 ans : Le 30 avril 1573, la flèche et les trois étages du clocher de la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais qui, avec leurs 153 mètres, constituaient alors la plus haute construction du monde, s'effondrent. Ils ne seront pas reconstruits.

390 ans : Le mathématicien et astronome italien Galilée (Galileo Galilei) affirmait, de bonne foi, que c'est la Terre qui tourne autour du Soleil et non l'inverse, Mais, accusé d'hérésie par l'Inquisition, il est bientôt contraint de faire marche arrière et, le 21 juin 1633, abjure cette croyance déraisonnable.

380 ans : Le 21 avril 1643, Louis XIII mourant demande à son fils, âgé de quatre ans : « *Comment vous appelez-vous ?* » Et, au lieu de répondre *Louis*, le futur Roi-Soleil dit : « *Louis XIV, mon papa. — Pas encore, mon fils, murmure le roi* ».

260 ans : Pour l'inauguration de la place Louis XV (future place de la Concorde), une statue équestre du souverain est dévoilée le 20 juin 1763, avec aux quatre angles du piédestal des statues représentant la Force, la Justice, la Prudence et la Paix. Dès le lendemain une chanson court les rues
« *Ah ! La belle statue ! ah ! le beau piédestal !
Les Vertus sont à pied, le Vice est à cheval.* »

240 ans : La petite Hortense de Beauharnais voit le jour à Paris, le 10 avril 1783. Clin d'œil de l'Histoire : elle sera reine (de Hollande), fille d'une impératrice (Joséphine), et mère d'un président de la République (Louis-Napoléon Bonaparte).

200 ans : En 1823, c'est atteint de surdit  totale que Ludwig van Beethoven compose sa 9^e symphonie, la plus grande (dit-on) de l'histoire de la Musique.

160 ans : Lucide, la princesse Mathilde (1820-1904), fille de Jérôme Bonaparte et nièce de Napoléon, est consciente de sa bonne étoile. Se demandant ce qu'aurait été sa vie si son oncle n'avait pas été empereur, elle dit souvent : « *Sans Napoléon 1^{er}, je vendrais des oranges dans les rues d'Ajaccio.* »

150 ans : Maréchal de France, Patrice de Mac Mahon est élu président de la République, le 24 mai 1873. Or, ses gaffes sont légendaires. On lui prête notamment cette déclaration : « *La typhoïde est une maladie terrible : on en meurt, ou on en reste idiot. Et, je sais de quoi je parle : je l'ai eue* » !

130 ans : En 1893, les frères Lumière (inventeurs du cinéma) épousent deux sœurs Winckler. Mieux, pour faire bonne mesure, deux sœurs Lumière épouseront aussi deux frères Winckler.

100 ans : Perfectionniste, le peintre impressionniste Pierre Bonnard (1867-1947) n'hésite pas à venir, le pinceau à la main, retoucher ses œuvres dans les musées, ou chez les particuliers qui les ont acquises.

60 ans : Le 22 juin 1963, à l'appel de Frank Ténor et Daniel Filipacchi, 200 000 jeunes se retrouvent place de la Nation, à Paris, pour un concert gratuit réunissant Frank Alamo, Richard Anthony, Johnny Hallyday, Sylvie Vartan, Les Chats sauvages. Le sociologue Edgar Morin baptise ces jeunes les *Yéyés*.

20 ans : En juillet 2003, le Conservatoire botanique national de Brest, voit la floraison exceptionnelle (elle se produit tous les 5 à 10 ans) de son spécimen de l'Arum Titan (*Amorphopallus titanum*), dont la fleur de près de trois mètres passe pour l'une des plus grandes connues. Hélas, elle s'enveloppe d'une odeur pestilentielle (cadavre en décomposition et poisson pourri) détectable à un kilomètre à la ronde.

Jean-Pierre VACHE

LES FRIPOUILLES ESPACE JEUX RENCONTRES

Pour rappel, nous accueillons les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents, assistante maternelle...)

OUVERT A TOUS



Nos petites fripouilles étaient nombreuses à se retrouver pour découvrir les cadeaux lors de notre goûter de Noël et pour certains la joie de voir le Père Noël pour la première fois.

Notre AG du 24 janvier dernier était en présentiel, elle a rassemblé plus d'adhérents que les années passées, à notre grande surprise. Nos projets sont acceptés à l'unanimité. Le nombre d'adhérents est en hausse.

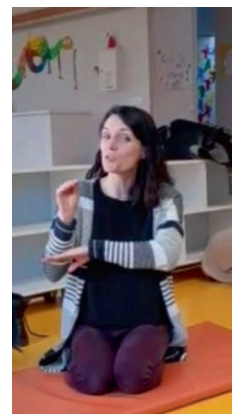
Nous avons accueilli Claire pour des séances bébé signes, des séances très intéressantes et magiques avec les enfants, ils ont tout de suite appris quelques signes. Prochaines séances prévues en juin.

Nathalie est venue animer les séances bébé yoga fin d'année, ces séances étaient attendues des petites et grandes fripouilles. Elle sera de retour dans nos locaux en avril.

Sophie continue les séances percussion dans notre salle, nous la retrouverons en mars et mai.

Nous retrouverons bébé bouquine normalement le 11 avril.

Nous poursuivons nos échanges avec la crèche de Guignen « l'île Aux Canailles ».



LES PROJETS DE LA MATERNELLE

Durant le mois de décembre, les 4 classes de maternelle sont allées au cinéma « Le Bretagne » de Guichen pour visionner 3 courts-métrages de « Un hérisson dans la neige » dans le cadre de Cinémalice.

L'Amicale Laïque de l'école Aimé Bailleul a permis à tous les enfants de l'école de partager un moment convivial autour d'une délicieuse brioche des rois. En maternelle, les enfants en ont profité pour chanter, danser et défiler en présentant leurs couronnes fabriquées en classe.

Du 30 janvier au 3 février avait lieu la semaine des maternelles. Pour l'occasion, les parents de l'école Aimé Bailleul ont été conviés à venir en maternelle pour animer des ateliers de jeux de société. Les enfants, les parents et les enseignantes ont vraiment apprécié cette expérience très enrichissante.

La semaine s'est poursuivie avec une intervention de Virginie, appartenant à la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), qui est venue en classe pour expliquer aux enfants comment reconnaître les oiseaux, les découvrir et les protéger.

Enfin, pour clore cette semaine de projets, l'école a organisé une journée autour de la laïcité. Au programme : confection de biscuits à partager, réalisation d'une fresque autour des valeurs de la République, chanson et danse et enfin pour terminer ce temps fort, un grand goûter fédérateur en musique.

LES INTERVENTIONS SPORTIVES

L'éducateur sportif de la commune intervient actuellement auprès des classes de CP CE1 CE2 pour leur faire découvrir un nouveau sport : le Touchball. Il s'agit d'un jeu collectif où il faut faire rebondir le ballon sur un trampoline. Ce jeu est idéal pour travailler la coopération dans l'équipe car il faut faire plusieurs passes avant de marquer.

L'éducateur sportif intervient aussi lors des séances de vélo des CM1 CM2. Tous les lundis après-midi les CM travaillent les compétences du savoir rouler sur 3 ateliers : rouler avec les panneaux routiers, rouler en groupe, pratiquer la technique et revoir la sécurité routière. Nous remercions les parents qui accompagnent les ateliers.

CINÉ JEUNE

Toutes les classes élémentaires découvrent le cinéma à l'école cette année avec l'intervention de ciné jeune. Il s'agit de visionner 3 films pour les CP et 4 films pour les classes de CE1 à CM2. Ensuite des intervenants viennent en classe expliquer l'aspect technique du film. Ces séances sont intégralement prises en charge par l'amicale laïque.

Bureau : La directrice de l'établissement, Madame Isabelle Minster, se tient à la disposition des parents. Vous pouvez prendre rendez-vous en téléphonant au **02 99 92 26 46** ou par mail :

ecole.0352403x@ac-rennes.fr

Les journées de décharge de la directrice sont : jeudi et vendredi

« LA PETITE SIRÈNE »



Le 15 novembre, les élèves de la 5^{ème} Colorado du collège et leur enseignante de Français, Mme Foucher, sont venus rencontrer les GS de la classe de Sophie et de Pauline. Ils leur ont raconté l'histoire de la « Petite Sirène » qu'ils ont réécrite à leur façon. « Il était une fois, une Mini Sirène qui avait des problèmes de déchets dans son océan ». A la suite de la lecture, les GS ont réalisé les illustrations de cette histoire avec l'aide des 5^{èmes}. Voici un bel exemple de partenariats qui se vivent au sein de notre Ensemble scolaire Saint-Joseph !

DES CONTES ET ENCORE DES CONTES

Durant le mois de décembre, les contes traditionnels ont été abordés en Maternelle. Les GS ont travaillé plus précisément sur « Boucle d'or et les 3 Ours ». Ils ont pu écouter plusieurs versions afin d'observer les différences et les similitudes. Ils ont réalisé un stop-motion, c'est-à-dire un petit film d'animation image par image. Les enfants ont créé les décors, les personnages et la maison. Après l'exploitation de l'album, les élèves étaient capables de raconter l'histoire. Ils ont pris des photos en bougeant les personnages mm par mm, puis, ils se sont enregistrés en train de raconter l'histoire, à l'aide d'un dictaphone. Les parents des élèves ont pu ensuite découvrir leur très jolie réalisation collective.



J'AIME LA GALETTE... SAVEZ-VOUS COMMENT ?



Quand on fait nous-mêmes les gâteaux des rois évidemment ! Et qu'on les partage avec les camarades des autres classes !!! Ce matin du mois de janvier, c'était vraiment la fête. La classe d'Andréa nous accueillait, et nous y retrouvions celle de Danièle aussi. Nous avons tous fait des gâteaux avec la même recette... On s'est régalé ! Et puis qu'est-ce qu'on était beaux ! Vous ne trouvez pas ?

PROJET JUKEBOOKS

Dans le cadre du projet Jukebooks, en lien avec le réseau des médiathèques des Vallons Haute Bretagne, dans le but de créer des capsules sonores présentant un ouvrage, qui seront, par la suite, mise en ligne sur une application, les élèves de cycle 3 ont rencontré le metteur en scène Mikael Bernard de la Compagnie « A corps rompus ». Après un temps de travail d'écriture de recommandations sur les différents ouvrages choisis, les CM ont participé à des exercices de lecture et de jeux théâtraux. Prochaine étape : l'enregistrement des voix !



MON ASSIETTE, MA PLANÈTE



Vendredi 27 janvier, les élèves de CP, CE1 et CE2 ont assisté à une intervention sur l'équilibre alimentaire de l'association « Mon assiette, ma planète ». Une diététicienne et une agricultrice, Romane, nous ont expliqué pourquoi c'est important de manger équilibré et de respecter les saisons de production des fruits et légumes. Nous avons réalisé des menus équilibrés puis nous avons joué par équipe à un grand jeu de l'oie. Pour bien grandir et être en bonne santé, il faut manger cinq portions de fruits et légumes par jour et des aliments de chaque grande famille, en limitant les aliments sucrés et salés et les matières grasses. Notre alimentation dépend aussi des soins que l'on accorde à l'élevage

des animaux que l'on mange et aux cultures des fruits, des légumes et des céréales. Si l'on préserve la nature, la planète sera moins polluée et notre alimentation de meilleure qualité.

INSCRIPTIONS ANNÉE SCOLAIRE 2023-24

Mme Fadet, chef d'établissement, se tient à votre disposition pour tous renseignements en ce qui concerne les inscriptions des élèves pour la rentrée de septembre 2023 et janvier 2024. Si vous souhaitez inscrire votre enfant, merci de bien vouloir nous contacter au plus vite.

Contact : 02. 99. 92. 22. 27. (tous les jours) ou eco35.st-joseph.guignen@e-c.bzh.

NOUVEAU CIRCUIT DE BILLES

Les élèves de l'école St Joseph ont pu découvrir dans la cour de leur école, un circuit de billes, financé par l'APEL, grâce à l'investissement de tous.

Les enfants sont ravis !



AU PROGRAMME POUR LA SUITE DE L'ANNÉE SCOLAIRE



VENTE DE SAC DOS

Une vente de sac à dos a été organisée afin d'aider à financer les projets « classe de mer » et « classe artistique » des enfants du cycle 2.

KERMESSE LE 1^{ER} JUILLET



Déco Pépites
CONCEPT STORE

Cadeaux, Décoration
Jeux pour enfants
Epicerie fine

Ouvert du mardi au samedi
10h - 12h30 // 15h - 19h

06 83 50 26 70 - decopepites@gmail.com
32 rue des Forgets 35580 Guignen

Rejoignez-nous sur Facebook et Instagram



L'Atelier Stevens ...

Tapissier & Architecte d'intérieur

06.43.10.90.71

l.atelier.stevens@gmail.com
www.l-atelier-stevens.com



ATOU DOM Services
www.atoudom.fr

Ménage - Repassage
Petit Bricolage - Jardinage
Aide aux personnes âgées
Garde d'enfants

02 30 21 29 29 - guignen@atoudom.fr
Lun. au ven. de 9h30 à 18h - Samedi sur RDV
11 bis rue des Piliers 35580 GUIGNEN

www.atoudom.fr

ATOU REPAS
Portage de repas à domicile

07 64 71 86 42
contact@atourepas.fr

Des REPAS, de la QUALITÉ,
du CONFORT et du
BIEN-ÊTRE au domicile !

www.atourepas.fr



Panneau Pocket

Toutes les informations de Guignen sont sur Panneau Pocket

Téléchargez gratuitement l'application sur votre smartphone

Scannez-moi

Le Collège Saint Joseph a ouvert ses portes aux visiteurs le vendredi 27 janvier, en même temps que l'Ecole de notre Ensemble Scolaire ; chacun a pu visiter nos locaux mais aussi et surtout rencontrer l'équipe éducative et découvrir nos modalités de travail et d'accompagnement des jeunes qui nous sont confiés.

Les futurs élèves de 6^{ème} étaient déjà venus pour une demi-journée d'immersion et tous sont rentrés chez eux ravis, s'imaginant déjà collégien !

Avant la rentrée de septembre prochain qui se prépare déjà, nous avons de beaux moments à vivre : la journée irlandaise, l'échange de quinze de nos élèves avec des jeunes espagnols (une semaine en France pour les espagnols, une semaine en Espagne pour les français, avec accueil en famille), le séjour en Alsace pour les élèves de 3^{ème}, en Irlande pour les élèves de 4^{ème}... et les festivités de fin d'année avec la boum du collège, organisée par les parents d'élèves, et le spectacle qui permet aux talents de se révéler sur la scène de la salle des Grands Chênes !

Bien sûr, il reste des efforts à faire pour aller au bout des programmes et passer les épreuves du DNB en fin de 3^{ème}, mais chacun bénéficie de la bienveillance et de l'esprit de confiance qui règne dans l'établissement pour profiter de ce que chaque journée apporte de beau et d'encourageant.

Et le Collège poursuit sa transformation immobilière avec la construction de trois nouvelles classes au-dessus de l'administration ; elles devraient être en service à la rentrée de septembre et, ainsi, offrir de beaux espaces pour l'éducation musicale et les arts plastiques.

Nous avons hâte de nous y installer !



Collège St Joseph, rentrée de septembre 2023

J. André,
Cheffe d'établissement.

L'APEL VOUS REPRÉSENTE ET VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE LA SCOLARITÉ DE VOS ENFANTS

Bonjour à toutes et à tous,

Le CA de l'APEL s'est réuni le 12/12/2023, suite à la démission de Mme Christine JOLY (trésorière), afin d'élire sa remplaçante.

NOUVELLE COMPOSITION DU BUREAU

Président : Michael MOREL

Vice-présidente : Laëtitia DUFOUR

Trésorière : Emilie BORDEAU (*nouvellement élue*)

Trésorière adjointe : Marina AYOUB
(*nouvellement élue*)

Secrétaire : Virginie DUCLOS

Secrétaire adjointe : Ophélie MORVAN



L'APEL remercie sincèrement Mme JOLY pour son esprit de bénévolat, qui s'est investie pendant 10 ans (primaire et collège). Mme JOLY a généreusement œuvré par sa disponibilité, ses connaissances et compétences organisationnelles. (10 de bénévolat, dont 5 comme trésorière et 2 ans à la présidence de l'APEL Primaire). **Un tel bénévolat se doit d'être souligné !**

MANIFESTATIONS À VENIR :

- Opération « **vente de brioches** » et « **vente de saucissons** »
- Boum du Collège : Vendredi 16 juin 2023

L'APEL souhaite pour cette année 2023, réaffirmer son soutien auprès des parents d'élèves du Collège Saint Joseph de Guignen.

L'APEL, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une équipe de parents avec ses différences, où l'esprit d'entraide et de bienveillance est présent. L'objectif est de mettre à profit les idées, pour permettre de voir réaliser les projets de l'équipe pédagogique, et de l'association, pour le bien-être et le développement intellectuel des enfants. Mais aussi des liens avec l'équipe pédagogique, une vraie relation de confiance.

Une question, une remarque, besoin de notre appui, ou simplement envie de partager une idée, écrivez-nous à apel.stjoguignen@gmail.com.



AU REVOIR ET MERCI MICHEL !



Assurant la succession de Prudent Bougeard, Michel Besnier est élu président de l'association de l'UNC- Soldats de France de Guignen en 2016.

Très investi dans ses fonctions il n'a de cesse de veiller au recrutement de nouveaux adhérents pour étoffer les effectifs de l'association. Communiquant, il a rédigé au moins trois courriers par an aux adhérents, relayant ainsi les informations départementales ou nationales et précisant par la même l'organisation des activités et des commémorations locales.

Précis et rigoureux dans la préparation des diverses activités de l'association, il a fédéré autour de lui de nombreux adhérents. Sachant déléguer, les cérémonies officielles étaient préparées avec minutie, précisant à chacun son rôle pour leur bon déroulement. En faisant participer le plus souvent possible les enfants aux cérémonies commémoratives (lecture des noms des soldats morts pour la France pendant la première guerre mondiale lors de la cérémonie du centenaire de l'armistice le 11 novembre 2018, levée du drapeau national par les collégiens...) lors des diverses cérémonies commémoratives, et en instaurant l'inauguration de la place « Capitaine Duché de Bricourt », mort pour la France à la bataille de Bir-Hakeim.

Il a entretenu ainsi le devoir de mémoire incombant à notre association. Il a eu également une attention particulière envers les anciens et les plus démunis de l'association, en leur faisant obtenir les aides auxquelles ils avaient droit et en faisant parvenir à ceux séjournant en EHPAD les infos de l'association ainsi qu'un petit cadeau lors des fêtes de fin d'année.

Ayant confié à un membre du bureau le suivi des décorations, il s'est assuré que chacun des membres avait bien reçu les médailles qui lui incombait.

Pour des raisons familiales, il a quitté Guignen et la présidence de notre association, en prenant soin de bien préparer sa succession.

Pour tout ce travail, les membres de l'Association UNC-Soldats de France de Guignen te disent un grand merci MICHEL.

Tu as tracé la route, nous nous devons de l'entretenir.

Les membres de l'association de l'UNC-Soldats de France de GUIGNEN.

Le **samedi 4 mars 2023**, l'association a élu son nouveau bureau, voici sa nouvelle composition :

Président : Jacques Legendre – **Vice-Président** : Loic Leray ;
Trésorier : Gustave Legendre – **Trésorier Adjoint** : Sylvain Labbé ;
Secrétaire : Jean-Yves Garnier – **Secrétaire Adjoint** : Jean Le Flohic.



Mme le Maire et M. Legendre



Le samedi 26 novembre, les sapeurs-pompiers ont fêté la Sainte-barbe en défilant dans les rues de Guignen. A cette occasion, le commandant CLARET accompagné de Mme le Maire et du chef de centre ont déposé une gerbe au monument aux morts en hommage aux sapeurs-pompiers morts au feu.

Cette année deux sapeurs-pompiers ont été mis à l'honneur :



Le Caporal-chef Philippe THEBAULT, a reçu la médaille d'argent des Sapeurs-Pompiers pour avoir effectué 20 ans de service.

L'Adjudant-chef Éric SAFFRAY, partira à la retraite en début d'année 2023 après avoir effectué 25 années de service comme Sapeur-pompiers volontaire à Guignen. Au nom de l'ensemble des Sapeurs-Pompiers, nous lui souhaitons une bonne retraite.



BELLE SAISON DE L'USG BADMINTON

Les projets proposés à la rentrée voient le jour au fur et à mesure que l'année sportive avance. En décembre, a eu lieu notre habituel tournoi de Noël avec son buffet participatif ; il a rencontré le même succès que lors de notre tournoi d'intégration.



Début janvier, les adhérents du club se sont retrouvés pour fêter la traditionnelle galette des Rois. Dans un premier temps, ce sont nos jeunes, accompagnés de leurs éducateurs sportifs et de quelques parents venus pour l'occasion, qui se sont réunis devant les galettes. Ensuite, les adultes ont pris leur place et pour cette occasion, le club en a profité pour inviter ses sponsors qui ont remis aux joueurs les nouveaux maillots de championnat.

Nous remercions vivement les entreprises **Sport 2000 Guichen, Utile, Feratte, Lionel Dubois** et **Prestaflam**.



Sur le plan sportif, nous avons cinq équipes engagées en championnat cette année. Nos deux équipes D1 (mixte et homme) se retrouvent toutes les deux dans cette nouvelle division et s'en sortent bien à mi-saison. Nos deux équipes D4 mixtes sont au rendez-vous aussi avec, on l'espère, la montée en D3 de l'une d'entre elle la saison prochaine. Et pour finir notre D5, en ce qui concerne nos jeunes, la nouvelle organisation des entraînements mise en place début septembre avec Éric, Edwige et Marlène se passe bien. Des tournois et des stages leurs sont toujours proposés.

Les dates à retenir prochainement sont celles de notre tournoi de ligue, programmée le vendredi 2 juin en nocturne. Vous pouvez venir nombreux encourager les équipes guignennaises engagées (buvette et restauration sur place).

Et comme les années passées, des séances d'initiation badminton seront organisées sur les trois derniers lundis de juin ; elles seront encadrées par un éducateur sportif en collaboration avec le comité 35. Des flyers seront distribués et une communication sera faite aux directrices des écoles.

Pour finir début février quelques adhérents se sont retrouvés à la Glaz Aréna de Cesson pour aller voir les championnats de France de Badminton.

Sportivement.

LE COMITÉ DE JUMELAGE A ORGANISÉ UN CONCERT AU PROFIT DES UKRAINIENS RÉFUGIÉS A SREM EN POLOGNE ET INAUGURÉ UNE EXPOSITION SUR LES JUMELAGES

Le 24 février 2022, la guerre en Ukraine est survenue. Dans une fraternité exemplaire, les Polonais ont tout de suite accueilli des réfugiés. La collectivité de Srem en accueille ainsi plusieurs centaines. Logement, santé, scolarisation, travail, ... Le conflit dure, depuis 9 mois nos amis Polonais consacrent toute leur énergie et leurs ressources à cette belle solidarité.

Vendredi 25 novembre, le CRIC a organisé à l'Espace Galatée un concert de l'ensemble vocal « Bruzois Croq'Notes ».

L'assistance nombreuse a beaucoup apprécié leur généreuse prestation et la recette sera reversée à la ville de Srem. Notre façon concrète de les aider à soutenir les réfugiés ukrainiens.

Samedi 26 novembre, la députée européenne Marie-Pierre Védrenne a inauguré une exposition réalisée par le comité de jumelage pour mettre en valeur ce que les jumelages apportent aux citoyens.

"L'essor des jumelages date des années 1950, comme la construction de l'Union européenne" a rappelé la députée.

Inaugurée devant les maires, les bénévoles et les anciens présidents de l'association, cette exposition présente les diverses facettes des communes signataires des engagements de jumelage ainsi que des villes étrangères jumelées de Skerries et de Srem : paysages, agriculture, industries locales, musiques et fêtes traditionnelles, sports populaires...

Cette exposition, aujourd'hui à Goven et bientôt à Bourg des Comptes, voyagera dans toutes les communes puis elle sera présentée à Skerries et à Srem.

Présents à cette l'occasion, nos amis irlandais ont aussi rencontré des responsables d'associations et de l'école de musique communautaire en vue de futurs échanges.

Le comité de jumelage c'est une fenêtre ouverte sur l'Europe !



Marie-Pierre Védrenne, députée européenne : *" L'Europe des institutions et l'Europe des citoyens apportent ensemble la stabilité, la prospérité et la paix".*

La mairie de Srem, notre ville jumelle polonaise, aux couleurs de l'Ukraine.



> MANIFESTATIONS



MAI

Lundi 8	Commémoration du 8 mai 1945	Monument aux morts
Samedi 13	Cochon grillé – USG Volley	Les Grands Chênes

JUIN

Mercredi 7	Don du sang – EFS	Les Grands Chênes
Samedi 17	Fête de la Musique	Centre bourg

JUILLET

Lundi 3	Concours de palets cantonal – Club de l'amitié	Les Roseaux
Jeudi 13	Feu d'artifice – Commune de Guignen	Les 2 salles

> RETOUR EN IMAGES

L'association AOCC (Association Ouest Camping-Car) a tenu son assemblée générale sur le week-end du 10 au 12 février 2023 à la Prairie. Une cinquantaine de camping-cars étaient réunis. L'association a remis à cette occasion la plaque « Partenaire » à Mme le maire pour remercier Guignen de son accueil.

Un week-end festif, avec un rassemblement de vieilles voitures, une randonnée, un repas, et la traditionnelle galette des rois. Merci particulier à Patrick Lebourg, conseiller municipal et membre de l'association pour l'organisation de cet événement.

